



Menace avec opinel au cou d'un conducteur ivre?

Par **druide**, le **15/04/2014** à **09:47**

S'il vous plait conseillez moi sur la défense de mon infraction légale. rnrnDevant notre immeuble, un voisin inamical a freiné en descente brusquement derrière ma voiture, avec son bus, et m'a choqué.rnrnJe lui ait fait un reproche en sortant de la voiture, et il est sorti sans dire pardon, en réclamant une bagarre, en montrant le torse, énervé.rnrnIl est plus grand, j'ai agi par peur et par vexation, un énervement mixte, j'ai sorti un opinel de ma poche, et je me suis avance vers lui, énervé, avec l'intention de le calmer avec une menace, et je l'ai pressé contre sa voiture et mis l'opinel au cou. rnrnA ce moment j'ai senti qu'il etait complètement ivre, j'ai jeté mon couteau par-terre. il n'eut aucun ITT.rnrnLé voisin etait en situatoin irreguliere et a disparu, les voisins ont appelé la police, et la police me poursuit pour "violence avec arme" au tribunal dans dix jours.rnrnJ'ai des condamnations précédentes pour agression et vol dans un règlement d'un skateboard cassé a 200 euros a 20 ans.rnrnJ'ai un boulot au SMIG, je crains qu'un avocat me coutera 1500 euros ou 3000? J'amerais des avis sur ma position légale. Devrais-je plaider coupable pour "violence avec arme" ou "légitime défense". Quelle devrait etre ma défense, S'il vous plait? Quelle est ma position légale?

Par **alterego**, le **15/04/2014** à **11:01**

Bonjour,rnrnIl ne vous appartient pas de qualifier les faits, laissez ce soin à la Justice.rnrnJ'en connais plus d'un qui sous la menace d'un opinel ou toute autre lame, vous aurait mis illico une avoinée mémorable.rnrnVotre voisin est en situation irrégulière et il conduit un bus qui plus est imbibé... c'est la France !rnrnDans votre genre, avouez que vous n'êtes pas mal non plus. Avec la loi Taubira, lui comme vous ne devriez pas perdre espoir.rn rnCordialement

Par **druide**, le **15/04/2014** à **11:41**

Bonjour Alterego, rnJe requête sincèrement une information technique juridique. rn...Une avoinée mémorable, imbibé: c est la France! Pas perde l'espoir. : c'est pas assez technique comme connaissances pour décrire la nature d'une infraction! C'est sympa tt de même, Cdt rnLfos comme ceci:rnles violences qui n'entraînent aucune incapacité de travail (ITT) constituent des contraventions de 4° classe rnsoit des violences légères :rnArticle R624-1 ... SVP relatif a l'opinel

Par **Lag0**, le **15/04/2014** à **11:45**

Bonjour druide,rnAttention, dans votre cas, c'est violence avec arme !rnVoir article 222-13 CP rn[citation]Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises : rn[...]rn10° Avec usage ou menace d'une arme ; [/citation]

Par **druide**, le **15/04/2014** à **12:09**

la violence sans coups, sans blessure, sans brutalité, est elle toujours toujours classe 4 si il y a circonstance aggravante de "menace avec arme" ?rnComment nuacer l'acte avec le faite que la victime m'a fait peur avec son bus, et apres m'a demandé de se battre avec lui? Est ce que je peux dire que j'ai eu peur de sa conduite et son comportement, et c'est pour cela que perdu le controle?

Par **alterego**, le **15/04/2014** à **13:32**

BonjourrnVous avez écrit "(...)je l'ai pressé contre sa voiture et mis l'opinel au cou". rnIl y a forcément eu contact si vous l'avez pressé contre son véhicule, auquel s'ajoute l'alinéa 10° de l'article 222-13 du Code Pénal. rnNe vous dispensez pas de l'assistance d'un pénaliste.rnCordialement

Par **druide**, le **15/04/2014** à **14:04**

Oui il y a eu contact, vu que j'ai l'ai pressé contre sa voiture, et j'ai un boulot, donc j'ai pas un avocat sanctionné par l'etat.rnDonc le délit est pas contournable???? :(il faut juste lister les circonstance atténuantes?rnEst ce que un avocat aurait pour seule moyen de défense de faire une polémique: rn>rnpar ce que les faits sont incontournables, et il faut juste amoindrir les intentions irrésonnées au maximum?

Par **Lag0**, le **15/04/2014** à **16:17**

Le souci, c'est vraiment le couteau sous la gorge. Ce geste dénote, sinon une habitude à brandir une arme, au moins une forte tendance à la violence.
Avouez que ce n'est pas le réflexe du commun des mortels que de sortir un couteau et de le mettre sous la gorge de son prochain !

Par **druide**, le **15/04/2014** à **17:34**

Oh je pense que cela arrive à beaucoup d'hommes un fois dans leur vie, à un moment de fatigue ou de stress exigu, mais le faire devant sa maison dans une rue après avoir réveillé les voisins, il faut être dans la lune ou complètement naïf, tout simplement. À vrai dire je demande cette question pour un ami qui n'a pas le net et qui, certes, a vraiment fait l'imbécile avec son couteau. Je sais qu'il prend bêtement des trucs comme de la métadone.
Franchement, ça lui ferait de bien d'avoir une réforme stricte ou une autre, probablement pas la prison, mais quelque chose de formatif. Moi (le rédacteur) j'habite en France dans un quartier délabré depuis quelques années, et c'est étonnant que les enfants ici ne soient pas éduqués par rapport aux dangers des opiacés, il n'y a rien de mieux pour mettre un jeune homme complètement dans le pétrin que l'ignorance, après l'école, que les opiacés sont la drogue la plus irréversible et incontrôlable et antisociale qui existe, et dans ma cité peut-être dans toute la France on ne passe pas quelques heures en secondaire pour marteler ça dans l'esprit des enfants français. Ils le savent pas dans ce pays, les enfants de quartier??? Il est sous méta.